



MAIRIE DE  
SAINT-AUGUSTIN  
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME  
Commune de SAINT-AUGUSTIN  
Séance du conseil municipal du 11 JUILLET 2023

### Délibération n° 2023-091

L'an deux mille vingt-trois le onze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/07/2023.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry – VIDAL Isabelle - DARMON Alexandre - LAVERGNE Cécile - MARINOT Patrice – PASLIN Audrey.

Absents excusés : M. VENANT Frédéric ayant donné pouvoir à SEGUINOT Stéphanie.

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

#### Domaine et patrimoine – Locations

#### Location de la salle des fêtes – Equipements de cuisine

Madame le Maire explique que lors d'une récente réunion, les membres de la commission des salles se sont interrogés sur la mise à disposition de certains équipements professionnels de la cuisine.

Elle donne la parole à Mme SEGUINOT Stéphanie, adjointe, qui en fait la liste succincte :

- Le four de remise en température. Il a été fourni sans plaque ce qui ne pose pas de problèmes aux professionnels mais lors de locations aux particuliers, ceux-ci ne peuvent l'utiliser.
- Le porte-assiettes. Cet équipement est déjà légèrement dégradé. Il s'agit de savoir s'il est utile :
  - ✓ de le garder
  - ✓ de le mettre à disposition de tous

Le Conseil Municipal, DECIDE par 12 voix POUR :

- De mettre à disposition de tous les loueurs le four de remise en température et, par conséquent, de faire l'acquisition des plaques nécessaires.
- De mettre uniquement à disposition des loueurs professionnels ou faisant appel à un professionnel le porte-assiettes. Lors de location consentie au profit de particuliers, cet équipement sera remis en local technique,
- Autorise Madame le Maire à modifier les contrats de location et tous documents connexes en ce sens.

Publication dématérialisée du  
Le Maire, Gwennaëlle PROST

11.07.2023

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE  
Sous le n° 017-211703111-20230711-2023-091  
Reçu le 13.07.2023